BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 7 juillet 2017**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission stratégie territoriale et ingénierie**	***N° 2017-420***

Aérocampus Aquitaine - Etude d'un lieu vitrine des savoir faire aéronautiques aquitains - Subvention d'investissement - Année 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contexte

Bordeaux Métropole a créé le 25 septembre 2015 une Opération d'intérêt métropolitain (OIM) intitulée Bordeaux Aéroport, sur un périmètre de 2500 ha, visant à créer 10 000 emplois d'ici 2030 grâce au développement d'une offre foncière pour les entreprises. Ce périmètre englobe le site dit cœur aéroparc (cf. périmètres en annexe).

LE CAEA

Créé en 1987, le Conservatoire de l'air et de l'espace d'Aquitaine (CAEA) est installé depuis 1999 au sein de la base aérienne 106 à Mérignac. Avec près de 60 aéronefs, dont 20 du groupe Dassault aviation, et de nombreuses maquettes et archives sur l'histoire de l'aéronautique en Aquitaine, le CAEA dispose d'un patrimoine exceptionnel. Des hélicoptères, drones et engins spatiaux complètent cette collection qui témoigne de l'histoire particulièrement riche de la filière Aéronautique spatial et défense (ASD) en Nouvelle-Aquitaine mais aussi de l'engagement des acteurs civils et militaires qui la composent et de la qualité des savoirs faire qu'ils ont toujours su développer.

Les contraintes d'accessibilité et de sécurité liées à l'implantation du Conservatoire au sein d'un périmètre militaire, ne permettent plus à l'association de maintenir les visites du public. La question est donc posée depuis plusieurs années de trouver une solution de valorisation de cette collection, en particulier dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc créée en septembre 2015 par Bordeaux Métropole pour développer 10000 emplois sur ce territoire de 2500 hectares autour de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, et plus spécifiquement dans la filière aéronautique-spatial-défense.

AEROCAMPUS AQUITAINE

Le 14 avril 2011, le centre de formation aéronautique de la Direction générale de l'armement à Latresne est devenu Aérocampus Aquitaine. Racheté par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, cet ancien site militaire

est désormais entièrement dédié à la formation aux métiers de la maintenance aéronautique et géré par l'association Aérocampus Aquitaine.

L'ambition était de faire de ce site un centre de formation de dimension internationale orienté vers l'aéronautique civile. Aérocampus Aquitaine est devenu en quelques années un fleuron international de la formation aéronautique et notamment pour la maintenance (formation initiale technique de niveau bac ou BTS (Brevet technicien supérieur) qui se complète ensuite au niveau master à l'Université avec l'Institut de maintenance aéronautique ; et formation continue, en lien avec les industriels du secteur).

Ce campus est également en appui de la démarche export des industriels aéronautiques par une offre de formation sur mesure et accueille au sein de son Campus entreprises, des séminaires ou des colloques des grands groupes de l'aéronautique (Dassault First, Thalès Université, Safran corporate, Airbus defence and space…). Ces professionnels sont ainsi souvent amenés à se former auprès d'Aérocampus dans le cadre de contrats à l'export d'industriels français. Un succès tel qu'Aérocampus Aquitaine a récemment ouvert des antennes en Suisse, en Inde et au Maroc.

Aérocampus Aquitaine représente aujourd'hui près de 20 000 personnes de passage sur site et plus de 150 salariés. Aérocampus assure chaque année la formation initiale de près de 300 élèves (qui rejoignent bien souvent les rangs des industriels locaux) et plusieurs centaines de professionnels du monde entier dans le cadre de programme de formations continues.

Or, Bordeaux métropole a fixé comme un des 4 axes majeurs de la stratégie de développement économique du territoire de l'OIM le développement de la formation pratique aéronautique. En effet, le développement des compétences et la qualification du bassin d'emploi sont des facteurs de compétitivité majeurs pour les industriels comme pour les territoires. A fortiori sur un marché particulièrement dynamique, innovant mais aussi touché par les phénomènes de digitalisation et de concurrence mondialisée. Ainsi, accueillir une antenne d'Aérocampus Aquitaine sur le territoire de l'OIM est bien sûr tout à fait pertinent et stratégique.

Les objectifs du projet de lieu vitrine des savoir faire aéronautiques et spatiaux aquitains

C'est dans ce contexte qu'Aérocampus Aquitaine développe un projet vaste et ambitieux, stratégique pour le territoire de l'OIM, d'implantation sur le site « cœur aéroparc est » à Mérignac, d'un lieu vitrine des savoir-faire aéronautiques et spatiaux. Ce projet prévoit, en complémentarité du nouveau siège social de Technowest et d'un centre de ressources mutualisé avec l'Université de Bordeaux, sur « cœur aéroparc ouest », l'émergence d'une « cité de l'aéronautique » unique en son genre sur « cœur aéroparc est ». Cette cité, qui pourrait faire pendant à la cité du vin, rassemblerait dans un lieu unique les collections du CAEA, des produits de pointe fabriqués par les grands industriels du territoire (cockpit d'hélicoptère, propulseurs fusée ariane, avions d'affaire, …), des salles de formation, dans un esprit à la fois très pointu et ludique, à destination des professionnels et du grand public.

Cette cité comprendrait ainsi trois volets complémentaires :

1/ formation

Le projet répondra aux besoins stratégiques identifiés par les professionnels de la filière dans une logique de GPECT[1] : formation aux métiers aéroportuaires, à l'aménagement intérieur, aux systèmes avioniques et radars, aux infrastructures spatiales ou encore autour de l'exportation et des partenariats internationaux.

Cette offre de formation, élaborée en complémentarité de celle dispensée par l'Université de Bordeaux avec l'Institut de maintenance aéronautique déjà basé à Mérignac, en bord de

1 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales

piste, viendra renforcer l'offre locale. Outre les activités de formation d'Aérocampus (conversion de type, métiers de techniciens de piste, …), d'autres organismes pourraient rejoindre le projet (AFPA Association pour la formation professionnelle des adultes, écoles de pilote, différentes formations professionnelles, école d'ingénieurs aéronautiques). Cette offre de formation renforcera le lien entre les industriels et le bassin d'emploi avec un impact certain sur les compétences des actifs et leur employabilité.

2/ patrimoine industriel

Le projet prévoit de relocaliser, développer et valoriser la collection du patrimoine du CAEA au sein d'un bâtiment dédié. Plus accessible, elle bénéficiera ainsi au plus grand nombre et participera largement à la diffusion de l'histoire industrielle de la région. Priorité serait donnée à l'expérience avec les aéronefs : ainsi, assister voire participer aux réparations de ces avions anciens, rentrer à l'intérieur des avions, les manier le cas échéant, sont des pistes qu'il est souhaité d'explorer. Une partie des collections pourrait également se retrouver dans l'espace public. Toutes ces orientations seront affinées voire modifiées par l'étude.

3/ vitrine technologique et tourisme industriel

Il s'agit de permettre aux grands industriels du territoire de disposer d'un lieu adapté pour valoriser leur savoir faire. Les sites industriels sont généralement très sécurisés et donc peu accessibles, y compris par certains partenaires industriels, du fait de normes de sécurité particulièrement drastiques nécessaires ces dernières années. Ainsi, ce lieu vitrine pourrait permettre d'accueillir les produits stars de ces industriels, et d'intégrer les dernières innovations, dans un lieu conçu pour cet usage et doté des services nécessaires (restauration, voire hôtellerie, salles de réunion, et station de bus performant au pied du bâtiment).
Cette offre devrait permettre d'accueillir, outre des séminaires professionnels, investisseurs et porteurs de projets, délégations étrangères… des groupes importants, jeunes/scolaires, grand public, …

Le contenu de l'étude

Pour mener à bien ce projet structurant pour le territoire de l'OIM, Aérocampus Aquitaine mène donc une étude de faisabilité qui devra permettre de préciser le concept et le positionnement du projet, de définir un modèle économique global, d'identifier et d'associer les partenaires incontournables, d'étudier les aspects fonciers et immobiliers, de chiffrer le montant de l'investissement et du fonctionnement du lieu, puis de qualifier le montage juridique.

Cette étude sera complémentaire de celle menée par Cap Sciences en 2015 et déjà financée en partie par Bordeaux Métropole. Elle devra être plus aboutie sur le plan opérationnel. Le mode de pilotage et d'arbitrage entre les co-financeurs de l'étude devra être défini dès le démarrage de l'étude et les résultats devront être très opérationnels pour une mise en œuvre rapide, si la faisabilité est avérée.
Les co-financeurs publics, conscients des enjeux stratégiques, soutiennent ce projet et cette étude. Les principaux groupes privés de la filière, par leur soutien financier, démontrent la pertinence d'une réflexion autour d'une offre pointue de formation aux métiers de l'aéronautique au sein d'un lieu fédérateur et vitrine pour l'accueil des salariés et clients nationaux et internationaux.
C'est donc avec une forte légitimité et une compétence reconnue qu'Aérocampus Aquitaine mènera cette étude.

Le calendrier de l'étude

L'étude a commencé en mars 2017 et devra être terminée en décembre 2017. Des points d'étape avec l'ensemble des co-financeurs sont organisés dans le courant de l'année 2017.
Il est donc fait exception à la règle de non commencement d'exécution.

Les co-financements de l'étude

Aérocampus a sollicité Bordeaux Métropole en vue d'une participation financière à la réalisation de cette étude (cf. en annexe le courrier d'Aérocampus).

D'un montant de 180.000€, l'étude est financée selon le plan de financement suivant :

- ville de Mérignac : 25.000€
- Région Nouvelle-Aquitaine : 50.000€
- Bordeaux Métropole : 25.000€
- Partenaires privés (industriels de l'aéronautique) : 80.000€

Il est donc proposé que Bordeaux Métropole accorde à Aérocampus une subvention en vue de la réalisation de l'étude représentant 13,88% du coût de l'étude. Le versement de la subvention de Bordeaux Métropole à Aérocampus est envisagé au 3ème trimestre 2017.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande formulée par l'association en date du 18/11/2016 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande d'accompagnement de l'association Aérocampus Aquitaine à l'étude de faisabilité pour un lieu vitrine des savoir faire aéronautiques et spatiaux aquitains est recevable dans la mesure où l'association contribue, par cette action, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière Aéronautique-Spatiale-Défense définie comme une filière stratégique pour la Métropole bordelaise dans le cadre du Schéma métropolitain de développement économique,

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Aérocampus Aquitaine une subvention de 25 000 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité du lieu vitrine des savoir faire aéronautiques et spatiaux aquitains;

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention métropolitaine ;

Article 3 : les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 204, article 20421, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **24 JUILLET 2017** **PUBLIÉ LE :** **24 JUILLET 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS